

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES
2013-2016

Nom de la compétition : Régate du Vauban – Grade : 5C
Dates complètes : Samedi 6 septembre 2014 – Lieu : Brest - Camaret

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la **FF Voile**, les bateaux **peuvent** être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte : A TOUS LES BATEAUX **HN – OSIRIS c'est-à-dire**
LES CLASSES **A – B – C – D – E – F – G – L – R1 – R2 – R3 – R4**

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 15 Euros

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

IL EST OBLIGATOIRE DE REALISER LES PRE-INSCRIPTIONS PAR INTERNET AVANT LE VENDREDI 5 Septembre (gci-brest.chez-alice.fr) LE FORMULAIRE EST EN LIGNE
LES LICENCES SONT OBLIGATOIRES (les licences temporaires sont tolérées)

La confirmation des inscriptions se fera au secrétariat de l'USAM Voile les :
 mardi 2 et mercredi 3 septembre de 13h30 à 17h45
 Jeudi 4 et vendredi 5 septembre de 13h00 à 17h00
 et le samedi 6 septembre de 9H30 à 12H00

5.2 Jauge et contrôles : **Sans Objet**

5.3 Jour de course :

Date	Heure du 1^{er} signal d'avertissement
06/09/14	13h00 Parcours côtier Arrivé à Camaret

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15h00.**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Annexes I.C & Parcours seront disponibles du 1er au 6 septembre au secrétariat de l'USAM APRES CONFIRMATIONS DES INSCRIPTIONS

7. LES PARCOURS

7.1 **Parcours Côtier départ banc du corbeau, arrivé Camaret . Remise des prix et pot de l'amitié à 19H sur les pontons avec la présence des croiseurs de l'USAM Voile.**

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (

8. CLASSEMENT

1 COURSES EST PREVUE POUR VALIDER L'EPREUVE

11. COMMUNICATION RADIO V.H.F 15

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Les résultats seront proclamés à 19H00 sur les pontons à Camaret.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES TRES IMPORTANTE